



# START-UP

## Data Legal Drive aide les entreprises à se conformer au RGPD

### JURIDIQUE

**L'éditeur juridique Lefebvre Sarrut devient actionnaire de la legaltech française.**

**Florian Dèbes**  
@FL\_Debes

Pour Sylvain Staub, la date du 25 mai 2018 n'était qu'une nouvelle ligne de départ. Alors qu'entraînait en application un nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles – le fameux RGPD –, l'avocat parisien présentait que les entreprises voudraient s'assurer de leur conformité avec des outils numériques. Un an plus tard, sa legaltech baptisée « Data Legal Drive » vient de lever 1 million d'euros pour la plate-forme du même nom.

L'investisseur, le groupe d'information juridique Lefebvre Sarrut (propriétaire des éditions Dalloz), n'est pas l'un des noms traditionnels du financement de jeunes pépites. « *Nous avons préféré un groupe qui connaît le métier plutôt qu'un fonds classique qui aurait pu nous apporter davantage d'argent* »,

affirme Sylvain Staub, lui-même entrepreneur le matin et toujours avocat l'après-midi. Le nouvel actionnaire minoritaire de la start-up commercialisait déjà le logiciel depuis six mois.

Cet argent frais sera essentiellement consacré au recrutement d'ingénieurs. La start-up compte 15 salariés mais devrait créer autant de postes d'ici à la fin de l'année, notamment dans ses bureaux de développement à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). « *Nous avons généré 500.000 euros de chiffre d'affaires depuis le lancement de l'activité commerciale en juillet dernier mais nous comptons rapidement passer la barre des 5 millions d'euros* », se projette Sylvain Staub. Il revendique déjà 200 clients, autant des PME que des grands groupes.

### Un groupe américain leader du marché

Dans les entreprises, les délégués à la protection des données personnelles (appelées DPO) utilisent des logiciels comme Data Legal Drive pour identifier quels contrats doivent être revus à l'aune des nouvelles règles ou pour rédiger les nouveaux documents exigés par la loi. La technologie est ici beaucoup moins chère qu'un avocat. Sur ce nou-

veau marché prometteur, l'éditeur de solution collaborative Jamespot a lui aussi lancé sa solution (Captain DPO). Mais c'est l'américain OneTrust, créé en 2016, qui se taille la part du lion. Un paradoxe dès lors qu'il s'agit, en attendant que d'autres pays légifèrent à leur tour, de règles essentiellement européennes... « *Il y a des sociétés européennes qui trouvent naturel de travailler leur conformité au RGPD avec un européen* », ne perd pas espoir l'avocat-entrepreneur. Son logiciel en ligne est hébergé en France, dans les centres de données d'Iliad (Free).

Pour lui, les entreprises ont pris la mesure de l'enjeu réglementaire. Certes, elles ont été plus lentes que prévu à passer aux actes. Mais le discours de plus en plus ferme du régulateur laisse présager une demande forte dans les années à venir. ■